

**Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 11 septembre 2017, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Rémi Beauchesne
Steve Leblanc	Benoît Couture
Gilles Gauvreau	Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

2017-09-160 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Remise des Bourses du Programme Trio étudiant Desjardins pour l'Emploi
4. Adoption du procès-verbal du 14 août 2017
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2017
6. Présentation des comptes
7. Ouverture d'une marge de crédit temporaire – projet de voirie 2017-2018
8. Méchoui du maire de St-Fortunat
9. Système téléphonique du bureau municipal
10. Entreprises Aubert – Demande à la CPTAQ
11. Projet de réfection de la courbe du 8^e rang – Demande à la CPTAQ
12. Achat de ventilateurs pour l'Aréna
13. Changement des lumières dans l'annexe de l'Aréna
14. Appui au projet de Cuisines intergénérationnelles du Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham
15. Arbre dangereux coin 5^e Rang/Rang des Chutes
16. Clôtures – terrain de tennis
17. Avis de motion – Modification au Règlement de zonage
18. Modification au Règlement de zonage – présentation du projet de règlement
19. Demande de Mme Luce Périard- Projet pour les résidents du Foyer Sts-Anges
20. Demande d'aide financière – Maison de Thérapie Victoriaville-Arthabaska
21. Programme d'aide financière – Fonds de la Sécurité Routière
22. Correspondance
 - a) Lettre de remerciement reçu de Mme Arya Cheng, participante au projet de cours EDE du CAP Eco-communautaire;

- b) Projet de formation RCR des résidents de Ham-Nord d'Urgence Bois-Francis – Lundi 16 octobre
23. Période de questions
24. Clôture de séance

Afin de souligner leur implication au cours de l'été 2017, le maire, M. François Marcotte, procède à la remise des Bourses de 500\$ à Ely-Ann Gagnon et William Haeck dans le cadre du Programme Trio Desjardins pour l'Emploi, programme mis en place par le Carrefour Jeunesse Emploi – Compté Richmond-Drummond-Bois-Francis.

2017-09-161 Approbation du procès-verbal du 14 août 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 14 août 2017 soit accepté, tel que rédigé.

2017-09-162 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2017 soit accepté, tel que rédigé.

2017-09-163 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 116,691.27 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2017-09-164 Financement temporaire – projet de voirie 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'acceptation du règlement d'emprunt #492 d'un montant de 1,420,000\$ relativement aux travaux 2017-2018 de voirie (rechargement sur 7 rangs et modification de 2 courbes dans le 8^e rang) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité débutera les travaux de la phase 1 à l'automne 2017 et effectuera la phase 2 au printemps 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se devra d'assumer le coût des travaux jusqu'à l'encaissement du montant à financer à long terme (1,420,000\$) et que le processus entre le paiement des fournisseurs et l'encaissement du règlement d'emprunt à long terme peut s'échelonner sur quelques mois;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER la demande à la Caisse populaire de Victoriaville pour l'ouverture d'un emprunt temporaire de 1,420,000\$ qui sera remboursé dès l'encaissement du financement à long terme;

D'AUTORISER m. François Marcotte, maire, et m. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous documents relatifs à cet emprunt temporaire.

2017-09-165 **Méchoui du maire de St-Fortunat**

IL EST PROPOSÉ PAR: **DOMINIC LAPOINTE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER l'achat de 2 billets (25\$/billet) pour le Méchoui du maire de St-Fortunat qui se tiendra le samedi 23 septembre 2017 et dont les profits seront remis à l'OTJ de St-Fortunat.

2017-09-166 **Système téléphonique du bureau municipal**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER le directeur général à mettre en place les changements proposés par l'entreprise Sogetel afin d'améliorer le système téléphonique du bureau municipal et par le fait même, améliorer les services aux résidents(es).

2017-09-167 **Demande d'autorisation par Les Entreprises Aubert & Frères Inc. à la CPTAQ – Aliénation et lotissement**

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accuse réception de la demande d'autorisation formulée par Les Entreprises Aubert & Frères Inc. auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

ATTENDU QUE ladite demande vise le lotissement et l'aliénation par acte de vente en faveur Laplante & Binette Inc. d'une partie des lots 20B, 20C et 21B, Rang 3, et d'une partie des lots 20A et 21B, Rang 4, du cadastre du Canton de Wolfestown, Circonscription Foncière de Thetford, totalisant une superficie de 58,25 hectares, comprenant une érablière de 4 000 entailles;

ATTENDU QUE la partie visée par la demande est enclavé et non accessible par le propriétaire autrement que par la rivière et que ladite partie visée est immédiatement contiguë à celle de l'acquéreur;

ATTENDU QUE ce morcellement a pour effet d'augmenter la production acéricole de l'acquéreur et non pas une diminution de celle-ci;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne vise pas l'utilisation non agricole de la partie visée qui conservera sa vocation agricole;

ATTENDU QUE ladite demande ne contrevient pas aux règlements de la Municipalité du Canton de Ham-Nord;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord appuie Les Entreprises Aubert & Frères Inc. dans leur demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour les motifs invoqués ci-dessus.

2017-09-168 **Projet de réfection de la courbe du 8^e rang – Demande à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT le projet de modification d'une courbe dans le 8^e rang;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à améliorer la sécurité des usagers de cette route puisque la courbe existante représente des risques importants dus à sa configuration déficiente;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial pour la municipalité de rendre cette portion de route sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a en main des plans préparés par la firme d'ingénieurs « Les Services EXP » démontrant la nouvelle structure de rue à mettre en place qui permettrait d'améliorer la sécurité de cette courbe;

CONSIDÉRANT QUE le terrain sur lequel les travaux seraient réalisés appartient à un tiers et est situé en territoire agricole, donc sous juridiction de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE pour mettre à terme son projet, la municipalité se devra d'acquérir pour fins publiques une portion de terrain situé en territoire agricole et s'adresser à la CPTAQ afin d'obtenir une approbation de leur part afin de pouvoir effectuer la modification de courbe requise ;

CONSIDÉRANT QU'avant de procéder à l'acquisition du terrain en question, la municipalité se doit d'avoir en main l'approbation de la CPTAQ l'autorisant à effectuer les modifications proposées;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande vise l'acquisition pour des fins publiques en faveur de la municipalité du Canton de Ham-Nord d'une partie du lot 27-P du cadastre du Canton de HAM, Circonscription Foncière de Richmond, totalisant une superficie de 5,360 m² (1.32 acres) et sur lequel il y a environ 100 entailles;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande ne contrevient pas aux règlements de la Municipalité du Canton de Ham-Nord;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord achemine une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour les motifs invoqués ci-dessus.

2017-09-169 Projet Aréna – Achat de 2 ventilateurs

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

DE PROCÉDER à l'achat de 2 ventilateurs de l'entreprise « AGRO Distributions » au coût de 3,300\$ + tx afin de les installer sur le mur arrière de l'aréna, achat fait dans le cadre de la subvention fédérale PIC 150 (50%).

2017-09-170 Projet Aréna – Remplacement des lumières dans l'annexe

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'AUTORISER le remplacement des lumières de type « NÉONS » qui sont présentement dans l'annexe par des lumières au DEL avec contrôle de luminosité ajustable, remplacement qui sera fait dans le cadre de la subvention fédérale PIC 150 (50%).

2017-09-171 Appui au projet de Cuisines intergénérationnelles du Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham et du Service d'Entraide des Hauts Reliefs

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham et le Service d'Entraide des Hauts Reliefs (SEHR) désirent mettre en place un projet de cuisine intergénérationnelle qui serait offert dans les 4 municipalités membres du SEHR ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham et le Service d'Entraide des Hauts Reliefs (SEHR) désirent déposer un projet dans le cadre du programme Québec Ami des Aînés (QADA);

CONSIDÉRANT QUE par ce projet, notre municipalité s'engage à défrayer les coûts rattachés au prêt de la salle communautaire et de son matériel, ce qui permettrait et encouragerait la pérennité dans le temps de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative aura des retombées positives pour l'ensemble de la population ainsi que pour les citoyens demeurant dans les communautés voisines, permettant ainsi de rapprocher les générations et favorisant les échanges ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'APPUYER le projet de cuisine intergénérationnelle du Comité de développement de Notre-Dame-de-Ham et du Service d'Entraide des Hauts Reliefs (SEHR) en leur faisant parvenir une lettre d'appui pour le projet qui sera déposé dans le cadre du programme Québec Ami des Aînés (QADA).

2017-09-172

Arbre dangereux coin 5^e rang/Rang des Chutes

CONSIDÉRANT une demande du résident et nouveau propriétaire du 229, rang des Chutes en lien avec la présence d'un arbre qu'il juge dangereux situé au coin du 5^e rang/rang ces Chutes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification de la part de la municipalité, il a été confirmé que l'arbre se situe sur la partie de terrain appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une expertise professionnelle afin d'obtenir une évaluation de l'état de cet arbre;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise écrite reçue du professionnel confirme que l'arbre est extrêmement dangereux et que pour des raisons de sécurité publique, il est recommandé de procéder à l'abattage rapidement de cet arbre;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception du « diagnostic » recommandant d'abattre l'arbre, la municipalité a demandé une soumission à l'entreprise Arbo-Carrier Inc afin de connaître les coûts liés à ce mandat;

CONSIDÉRANT l'offre de services au coût de 460\$ + tx (incluant l'expertise donnée auparavant) reçue de l'entreprise Arbo-Carrier Inc pour le mandat suivant : Abattage par démontage, broyage des branches, évacuation complète du bois et ménage du sol;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE PROCÉDER à l'abattage, pour des raisons de sécurité publique, de l'arbre situé au coin du 5^e rang/rang ces Chutes en donnant le mandat à l'entreprise Arbo-Carrier Inc au montant de 460\$ + tx.

2017-09-173

Clôtures du terrain de tennis

CONSIDÉRANT QUE certains poteaux (plus d'une vingtaine) du terrain de tennis se doivent d'être remplacés puisqu'ils ont malheureusement bougés et sortie du sol ;

CONSIDÉRANT suite à une visite sur place le 9 septembre 2017 de l'entreprise « Les Clôtures Victo », la municipalité a reçu une offre de services au coût de 3,375\$ + tx afin de remplacer un total de 24 poteaux du terrain de tennis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE PROCÉDER au remplacement de 24 poteaux du terrain de tennis (soit en début d'automne 2017 ou au printemps 2018, moment à coordonner avec le fournisseur de service) en donnant le mandat à l'entreprise « Les Clôtures Victo » au montant de 3,375\$ + tx.

2017-09-174

Avis de motion – Règlement #496 pour modification au règlement de zonage

Le conseiller Rémi Beuchesne donne avis de motion qu'à une séance subséquente à être tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du Code municipal, sera présenté pour adoption le règlement 496, règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter une disposition sur les droits acquis pour les constructions et usages présents avant le 1er janvier 1989;
- d'ajouter des dispositions normatives sur un logement intergénérationnel;
- d'ajouter la définition de logement intergénérationnel;
- d'autoriser l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » pour la zone P1.

2017-09-175 **Résolution adoptant le premier projet de règlement #496 d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ADOPTER le projet de règlement de zonage #496. Le présent projet de règlement #496 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter une disposition sur les droits acquis pour les constructions et usages présents avant le 1er janvier 1989;
- d'ajouter des dispositions normatives sur un logement intergénérationnel;
- d'ajouter la définition de logement intergénérationnel;
- d'autoriser l'usage « Habitation multifamiliale (h3) » pour la zone P1.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le lundi 13 novembre 2017, à 19 h 00, au bureau municipal. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2017-09-176 **Demande de Mme Luce Périard – Projet pour les résidents du Foyer Sts-Anges**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 100 \$ afin de soutenir le projet de Mme Luce Périard, projet visant à égayer la Fête de Pâques et de Noël des résidents du Foyer Sts-Anges et d'en autoriser le paiement.

2017-09-177 **Demande d'aide financière - Maison de Thérapie de Victoriaville**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ACCORDER une aide financière de 50 \$ dans le cadre de la campagne de financement 2017 de la Maison de thérapie de Victoriaville-Arthabaska et d'en autoriser le paiement.

2017-09-178

Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière – Projet « La SÉCURITÉ, notre PRIORITÉ »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire augmenter la sécurité de tous les usagers circulant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire diminuer la vitesse de la circulation dans son périmètre urbain ainsi qu'aux différentes entrées du village ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre en place une signalisation qui permettra de sensibiliser les usagers de la route à diminuer leur vitesse ;

CONSIDÉRANT QU'un programme d'aide financière est disponible en provenance du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ;

CONSIDÉRANT QU'il est une priorité pour la municipalité de trouver des solutions concrètes afin de diminuer la vitesse de notre périmètre urbain ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord dépose une demande d'aide financière au MTMDET dans le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour son projet « La SÉCURITÉ, notre PRIORITÉ »;

QUE le directeur général, M. Mathieu Couture, soit autorisée à signer tout formulaire ou protocole en lien avec ce programme d'aide financière.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. D'une lettre de remerciement reçue de la part de Mme Arya Cheng, participante au projet de cours EDE du CAP-Éco-communautaire et ayant reçu une bourse en lien avec la contribution municipale au projet EDE ;
2. De la tenue, le lundi 16 octobre prochain, de la formation RCE d'Urgence Bois-Francis pour les résidents de Ham-Nord ;
3. De la remise en personne de la part de M. Jérôme Bilodeau, résident de Ham-Nord et employé de Financement Agricole Canada (FAC), d'un don de 500\$ de FAC au Service d'Entraide des Hauts Reliefs afin de soutenir le service de Sécurité Alimentaire. Mention spéciale à l'égard de M. Bilodeau de la part des élus sur l'appréciation du geste posé et la reconnaissance de la municipalité envers M. Bilodeau et FAC pour leur soutien au projet de Sécurité Alimentaire.

Le maire lève l'assemblée à 20h55.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.